



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral, une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, est prescrite à la demande du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, sur le territoire de la commune de Cancale dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace naturel sensible de la pointe du Grouin.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du 21 février 2022 au 7 mars 2022 inclus.

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de Cancale (Mairie – Service urbanisme – 48 rue du Port – 35260, Cancale) aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00.

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Cancale sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Cancale.

M. Guy APPERE, fonctionnaire du ministère de la défense en retraite, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Cancale les :

- lundi 21 février 2022, de 8h30 à 12h30 ;
- lundi 7 mars 2022, de 13h30 à 17h30.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Le 13/12/2021

Ludovic GUILLAUME